Lettre du Collectif national (CNPJDPI) au président de la République

Demande de prises de position et de mesures fortes et concrètes pour le respect du droit international concernant la Palestine. Demande de rendez-vous.

Lettres et rencontres institutionnelles

Monsieur le Président de la République,

Dans la lettre que nous vous avons adressée l'an dernier à la même époque, en amont de votre intervention à l'ONU en septembre 2025, nous notions en conclusion :

« *la reconnaissance de l'État de Palestine peut constituer un moment historique si elle s'accompagne d'une action résolue pour garantir la souveraineté réelle du peuple palestinien, la fin de l'occupation et de l'apartheid, et la pleine application de ses droits inaliénables. La France […] doit saisir ce moment pour passer des paroles aux actes.* »

Si la reconnaissance de la Palestine par la France a été saluée comme un geste fort et a eu le mérite d'entraîner plusieurs États dans cette même démarche, force est de constater qu'elle apparaît aujourd'hui comme particulièrement vaine en l'absence de toute protection du peuple palestinien et de toute sanction pour contraindre Israël à se conformer au droit international.

À Gaza, le cessez-le-feu conclu le 10 octobre 2025 est systématiquement violé par Israël ; les attaques sont quotidiennes, l'insécurité permanente, les bombardements israéliens continuent à viser les camps de déplacés, les journalistes, les policiers, les installations civiles. Plus de 1200 Palestiniens, y compris des enfants, ont été tués par Israël depuis le 10 octobre 2025. La population est confinée dans un espace de plus en plus réduit, pendant qu'Israël détruit systématiquement tout ce qui reste dans les 70% du territoire qu'il occupe tout en effaçant systématiquement les traces du génocide et en faisant disparaître les corps enfouis sous les décombres. Il refuse de s'en retirer malgré les accords. Les grandes ONG internationales humanitaires ont été chassées par Israël, les journalistes sont toujours interdits d'entrée. Les entrées d'aide humanitaire restent très limitées,

la population est épuisée, à nouveau affamée, en manque de médicaments et de tous les biens essentiels.

En Cisjordanie, la colonisation s'accélère, y compris dans le secteur E1 désigné comme « ligne rouge » par la communauté internationale. Les communautés Palestiniennes sont attaquées, assiégées, expulsées, leurs terres confisquées, leurs habitations incendiées. La violence des colons, protégés par l'armée d'occupation, se déchaîne contre l'ensemble de la population palestinienne. Il ne s'agit pas d'actions isolées de quelques colons extrémistes. Il s'agit d'une politique délibérée, organisée, assumée par l'ensemble de la coalition au pouvoir, pour rendre la vie impossible aux Palestiniens et s'emparer de leurs terres. S'y ajoutent de nouvelles lois, votées ou en préparation, pour accroître encore l'emprise israélienne sur l'ensemble de la Cisjordanie. **À Jérusalem-Est**, expulsions et démolitions se multiplient, des quartiers entiers sont menacés d'expulsion.

En Israël même, les Palestiniens subissent des menaces permanentes, ils sont visés par des lois discriminatoires qui en font des citoyens de seconde zone. Ils ne sont pas épargnés par le système d'apartheid qui vise l'ensemble de la population palestinienne ; la récente loi sur la peine de mort, qui vise les seuls Palestiniens, est un exemple flagrant de ce régime d'apartheid.

Alors qu'elle est une agence officielle de l'ONU et qu'elle apporte des services essentiels à des millions de réfugiés palestiniens, **l'UNRWA** a été expulsée par Israël de son siège à Jérusalem-Est, celui-ci a été détruit. Et c'est maintenant son centre de formation de Qalandia, qui a formé des dizaines de milliers de Palestinien-nes depuis plus de 70 ans en leur donnant un avenir professionnel, qui est investi et fermé par l'armée israélienne. Par ses actions contre l'UNRWA, Israël a pour objectif de faire disparaître cette organisation et d'effacer le droit au retour des réfugiés palestiniens.

Des tortures systématiques sont infligées par Israël aux 9400 prisonniers politiques palestiniens, dont 370 enfants. Une centaine d'entre eux sont morts depuis le 7 octobre de ces tortures, ainsi que du manque de soins et de nourriture. Les visites de la Croix-Rouge ne sont toujours pas rétablies, alors même que la Cour suprême d'Israël a statué sur leur rétablissement.

Nous ne sommes pas devant des violations ponctuelles du droit international, nous sommes devant une politique délibérée, menée par Israël depuis des décennies, qui vise à effacer le peuple

palestinien, à lui rendre la vie impossible et à s'emparer de son territoire. Cette politique n'a pu se développer que par **l'impunité totale** que la plupart des pays occidentaux, dont la France, accordent à l'État d'Israël. Cette politique du « deux poids deux mesures », de plus en plus flagrante, mine la crédibilité de la France et de l'Union européenne aux yeux du monde entier. Elle met profondément en cause le droit international conçu au lendemain des horreurs de la seconde guerre mondiale.

L'attaque unilatérale menée par Israël et les Etats-Unis contre l'Iran en février 2026 a mené à un chaos mondial. Les dirigeants israéliens affirment vouloir contrôler l'ensemble de la région par la force **et ne font pas mystère de leur projet d'établir un « grand Israël »**. Israël s'est emparé de nouveaux territoires en Syrie et **mène contre le Liban une guerre dévastatrice** qui a fait des milliers de morts et des centaines de milliers de déplacés. Au mépris des accords de cessez-le-feu, Israël continue ses opérations militaires au Sud-Liban, dont il détruit méthodiquement les villages et l'environnement.

Monsieur le Président de la République,

Dans ce contexte, la France , membre du Conseil de sécurité, a une responsabilité particulière. Elle doit s'exprimer haut et fort, notamment à l'occasion de l'Assemblée Générale des Nations-Unies, et elle doit passer de la parole aux actes.

S'exprimer haut et fort,
c'est rappeler l'engagement de la France pour le droit international et le respect des résolutions de l'ONU, c'est condamner sans ambiguïté le génocide qui se poursuit à Gaza, c'est exiger la fin de l'occupation par Israël du territoire palestinien, conformément à la résolution de septembre 2024 de l'Assemblée Générale de l'ONU qui a statué sur la mise en œuvre de l'avis consultatif de la Cour Internationale du Justice de juillet 2024.

C'est aussi, un an après la reconnaissance de la Palestine, rappeler que toute « solution » n'a de sens que dans le cadre de la reconnaissance pleine et entière du droit à l'autodétermination du peuple palestinien, de l'ensemble de ses droits nationaux dont le droit au retour des réfugiés palestiniens, et l'abandon par Israël de la politique d'apartheid qu'il mène contre l'ensemble du peuple palestinien.

C'est également soutenir l'UNRWA face aux attaques d'Israël, c'est soutenir clairement la Cour Pénale Internationale face aux attaques

d’Israël et des États-Unis, soutenir les organisations palestiniennes de défense des droits humains constamment attaquées par Israël et sous sanctions états-uniennes, exiger le retour des ONG internationales à Gaza, exiger que cesse le scandale de l’interdiction faite aux journalistes internationaux d’entrer à Gaza.

C’est enfin dénoncer le scandale que constitue la détention et la torture de plus de 9000 prisonniers politiques palestiniens, exiger la reprise immédiate et sans condition des visites de la Croix-Rouge, exiger la libération des médecins emprisonnés dont le Dr Hussam Abu Safiya, exiger la libération de l’ensemble des dirigeants politiques palestiniens, dont Marwan Barghouthi et Ahmed Saadat, en amont des élections palestiniennes de novembre, et œuvrer à la libération de l’ensemble des prisonniers politiques palestiniens.

Passer de la parole aux actes,
c’est d’abord cesser toute complicité avec le génocide toujours en cours à Gaza et avec la politique israélienne de colonisation. C’est suspendre immédiatement le commerce des armes avec Israël et le transit par le territoire français de toute arme à destination d’Israël, ainsi que toute coopération militaire. C’est cesser toute complicité avec la politique de colonisation, en interdisant tout commerce avec les colonies (au niveau national après les manœuvres honteuses de la présidente de la Commission à l’occasion du Conseil Affaires étrangères du 13 juillet), et en mettant fin, comme vient de le faire la Belgique, aux services consulaires à destination des ressortissants français résidant dans les colonies.

C’est appliquer les mandats d’arrêt de la Cour Pénale internationale en interdisant le survol du territoire français par le Premier ministre israélien. C’est traduire en justice les citoyens français participant ou ayant participé au génocide et aux crimes de guerre.

C’est accélérer le programme PAUSE pour accueillir les universitaires et artistes de Gaza après une interruption qui a soulevé une réprobation générale.

C’est œuvrer résolument, au niveau européen pour obtenir la suspension de l’accord d’association entre l’Union européenne et Israël, alors que la condition essentielle de respect des droits humains formulée par son article 2 est systématiquement violée par Israël. C’est a minima obtenir la suspension de son volet commercial, qui ne requiert que la majorité qualifiée du Conseil européen. C’est aussi exclure Israël du programme de recherche Horizon Europe. C’est agir pour que

l'Union européenne prenne des sanctions contre l'État d'Israël tant qu'il viole le droit international.

Nous reprenons ici pour l'essentiel les recommandations formulées récemment par une centaine d'anciens ambassadeurs de France et du Royaume-Uni, dans une tribune parue dans Le Monde le 25 août. Ceux-ci rappellent aussi la responsabilité historique écrasante de nos pays dans la situation actuelle et appellent à agir « quels que soient les résultats des élections ». C'est pour nous un point particulièrement important : **les élections israéliennes ne doivent pas servir de prétexte à l'inaction, c'est au contraire le moment où il faut agir énergiquement pour faire comprendre aux forces politiques et à l'opinion israélienne qu'Israël devra rendre des comptes pour les crimes qu'il commet. Dans le contexte actuel d'impunité, une écrasante majorité de la classe politique israélienne se retrouve dans le déni des droits du peuple palestinien.**

Monsieur le Président de la République,

Nous tenons à vous alerter aussi sur les attaques incessantes contre la liberté d'expression en France dès lors qu'il s'agit de la Palestine.

Les libertés d'expression, de manifestation et d'association doivent être pleinement respectées. La lutte contre toutes les formes de racisme, dont l'antisémitisme, est évidemment essentielle, mais il est intolérable qu'elle puisse être instrumentalisée par le réseau d'influence d'Israël pour tenter de faire taire les voix qui soutiennent les droits du peuple palestinien.

Nous saluons l'abandon de la proposition de loi présentée par la députée Caroline Yadan tout en notant qu'elle a fait suite à une forte mobilisation citoyenne et parlementaire. Nous vous mettons en garde contre les tentatives de réintroduction des « exemples » de la définition IHRA, qui ont été très clairement exclus du vote de l'Assemblée nationale le 3 décembre 2019.

Nous attirons tout particulièrement votre attention sur les abus de l'utilisation des outils de lutte contre le terrorisme, et notamment **l'incrimination d'apologie du terrorisme**, pour faire taire toute expression critique ou contextualisée sur les événements du 7 octobre 2023 et plus généralement pour condamner les voix qui soutiennent le peuple palestinien. Il s'agit d'une exception française, qui a conduit à des centaines de procédures et de condamnations, et qui a été très fortement dénoncée par les rapporteurs de l'ONU, sur les principes comme dans les faits, en janvier 2026.

À cette « exception judiciaire », s'ajoute **l'abus des mesures administratives** : gels des avoirs sans justification qui visent des militants soutenant les droits du peuple palestinien, menaces de dissolution d'organisations solidaires du peuple palestinien.

Des réfugiés palestiniens en France sont inquiétés ou emprisonnés sur la base de notes des services de renseignement israéliens : c'est un cas unique où l'on voit les autorités françaises opposer à des réfugiés les informations de la puissance qui les persécute.

L'ensemble de ces pratiques, souvent promues de manière agressive par des organisations qui soutiennent inconditionnellement l'État d'Israël, sont une honte pour notre pays, mettent à mal notre démocratie et risquent de fracturer durablement la société française. Nous vous demandons d'y mettre enfin un terme et de le faire savoir.

Nous vous demandons de bien vouloir recevoir une délégation de notre Collectif national sur la base de cette lettre.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre très haute considération.

Organisations membres du Collectif national pour une paix juste et durable entre Palesti-niens et Israéliens, signataires de cette lettre :

Agir Contre le Colonialisme Aujourd'hui (ACCA) – AFD International – Agir pour le changement et la démocratie en Algérie (ACDA) - Alternative Communiste - Américains contre la guerre (AAW) – Anciens Appelés en Algérie et leurs Ami(e)s Contre la Guerre (4ACG) - Apel-Égalité –Association de Solidarité Inter Peuples -Association des Travailleurs Maghrébins de France (ATMF) - Association France Palestine Solidarité (AFPS) - Association pour la Taxation des Transactions financières et pour l'Action Citoyenne (ATTAC) - Association pour les Jumelages entre les camps de réfugiés Palestiniens et les villes Françaises (AJPF) - Association des Universitaires pour le Respect du Droit International en Palestine (AURDIP) - Cedetim / IPAM - Collectif Faty Koumba : Association des Libertés, Droits de l'Homme et non-violence - Collectif Judéo-Arabe et Citoyen pour la Palestine (CJACP) - Collectif Paix Palestine Israël (CPPI Saint-Denis) - Comité de Vigilance pour une Paix Réelle au Proche-Orient (CVPR PO) - Comité Justice et Paix en Palestine et au Proche-Orient du 5e arrt (CJPP5) - Confédération générale du Travail (CGT) –Confédération Internationale Solidaire et Écologiste (CISE) - Droit-Solidarité – Fédération des Tunisiens pour une Citoyenneté des

deux Rives (FTCR) – Fédération Syndicale Unitaire (FSU) - Femmes Égalité - Forum Palestine Citoyenneté – L'Alliance Pour la République Écologique et Sociale (L'Après) - La Courneuve-Palestine – La France Insoumise (LFI) - Les Femmes en noir (FEN) – Les Écologistes EELV – Mouvement pour une alternative non-violente (MAN) - Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP) - Mouvement de la Paix - Nouveau Parti Anticapitaliste (NPA-A) - Parti Communiste des Ouvriers de France (PCOF) - Participation et Spiritualité Musulmanes (PSM) – Pour une écologie populaire et sociale (PEPS) – Réseau Coopératif de la Gauche Alternative (RCGA) - Union communiste libertaire (UCL) - Union étudiante - Union Juive Française pour la Paix (UJFP) - Union Nationale des Étudiants de France (UNEF) – Union pour la Reconstruction Communiste (URC) - Union syndicale Solidaires